

Quelques brins de muguet pour un peu de gaîté !!!

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et dans le cadre de l'application du décret du 23 mars 2020, la vente du traditionnel muguet du 1^{er} mai est étroitement encadrée, comme suit : Les fleuristes n'étant pas autorisés à accueillir du public dans leur magasin, ils peuvent néanmoins proposer du muguet à la vente, uniquement sous la forme de livraison ou de retrait de commandes, dans le respect absolu des mesures barrières en vigueur.

Concrètement, sur la commune d'AURONS, la vente du muguet pourra s'effectuer de la manière suivante :

Vous réservez votre muguet par téléphone au : **06 18 54 11 43**

Le 1^{er} mai vous venez retirer votre commande à AURONS, dans la cour de la Mairie.

NB : Ne pas oublier de remplir votre attestation de sortie pour votre déplacement.



Depuis le lundi 20 avril

la municipalité a mis à disposition pour les Auronaises et les Auronais, **400** masques grand public réutilisables et lavables à 60° (certifiés CHU de Grenoble)

Participation 2 €

500 nouveaux masques en tissu sont à présent disponibles en mairie

Participation 1 €

**du lundi au vendredi
le matin de 9h à 11h30.**

Réouverture des déchèteries sur notre territoire.



Afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets, de ne pas saturer les PAV et ordures ménagères, d'éviter les brûlages de déchets verts limitant ainsi les rejets de particules fines dans l'air et enfin, prévenir les risques incendies,.... La Métropole a décidé de rouvrir les 7 déchèteries du Conseil de Territoire du Pays Salonais (Salon, Pélissanne, Lamanon, Rognac, Saint-Chamas, La Fare les Oliviers et Lamanon) depuis le **mardi 21 avril**.

A compter de cette date, les conditions de cette réouverture sont les suivantes :

- les déchèteries seront ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Les gisements reçus seront limités essentiellement aux déchets verts, métaux, cartons et gravats.
- Pour des raisons de sécurité, tant pour le personnel que pour les usagers, les accès seront également limités à 2 ou 3 véhicules, en même temps, dans l'enceinte de la déchèterie. Par conséquent, un filtrage sera opéré à l'entrée. Les prestataires ont prévu du personnel supplémentaire pour gérer les apports qui s'annoncent nombreux, c'est pourquoi le Conseil de Territoire a mobilisé ses agents pour assurer la gestion des véhicules.
- Conformément à la réglementation en vigueur sur les autorisations de sorties, les usagers devront se munir de leur attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « *déplacement pour effectuer des achats de première nécessité* ».
- Les particuliers et entreprises sont limités à un accès par jour à la déchèterie, munis de leurs cartes d'accès et pour une quantité maximale de 2m3 maximum par dépôt.

*** Le ramassage des déchets verts sur la commune reprendra le mardi 5 mai dans les conditions habituelles, en téléphonant au 07 77 08 92 56**

Les Echos D'AURONS

Lettre municipale,

27 Avril 2020

N° 95



Chères Auronaises, chers Auronais, mes chers amis,

Le confinement mis en place par Emmanuel MACRON, le mardi 17 mars et respecté par l'immense majorité des Français, a visiblement porté ses fruits. Pour autant, cette crise sanitaire n'est pas terminée, la prévention demeure donc essentielle et repose sur les gestes barrière inhérents à la protection personnelle et celle des autres. Aujourd'hui, la coordination des innombrables commandes de masques des collectivités pose problème. C'est pour cela que, dès le 10 avril, la municipalité a très vite anticipé en passant commande de 400 premiers masques en tissu, lavables et réutilisables. Dix jours plus tard, une nouvelle commande de 500 masques en tissu était lancée afin de nous assurer plusieurs semaines supplémentaires de protection.

La perspective de la réouverture progressive des écoles, à partir du 11 mai prochain, nous pose de vraies difficultés. Alors que la propagation du virus n'a pas significativement régressé puisque chaque jour de nouveaux cas sont recensés, il convient de rester tous prudents et de protéger prioritairement nos enfants et nos enseignants. Les enfants sont des porteurs sains mais qui peuvent transmettre la maladie aux adultes. La municipalité s'est beaucoup investie dans l'achat de matériels nécessaires à la protection de chacun et mettra toute son énergie afin de garantir une rentrée dans des conditions optimales. Toutefois, je ne peux envisager d'endosser la responsabilité d'une rentrée des classes à partir du 11 mai prochain, sans l'assurance absolue que la sécurité de tous soit assurée.

Nous ne renonçons pas à fêter le 1^{er} mai mais les fleuristes ne sont pas autorisés à ouvrir leur magasin et la vente du muguet sur la voie publique est strictement interdite. Dans ce contexte, la municipalité propose donc, à tous ses administrés, de passer leur commande par téléphone auprès du fleuriste qui a répondu à notre appel d'offre. Cette opération sera possible sous forme de livraison / retrait de votre commande, dans le strict respect des mesures barrière. Toutes les informations relatives à cette mise en place sont à l'intérieur de cette lettre.

Toutes les cérémonies commémoratives seront annulées y compris celle du 8 mai célébrant la fin de la seconde guerre mondiale. Ce sera certainement à huis clos que je déposerai, ce jour-là, une gerbe à la mémoire de Gaston CABRIER, Maire d'Aurons, fusillé par la gestapo le 15 juin 1944. Ma détermination à respecter le devoir de mémoire est inébranlable, aussi je ne m'exprimerai pas mais je serai présent en votre nom.

Cette épidémie est d'une ampleur inégalée dans le monde moderne. Au-delà de ces quarante jours de confinement, Il est vraisemblable que nous ne puissions pas baisser la garde de sitôt mais plutôt continuer à organiser, voire réinventer notre vie de demain en maintenant des réflexes de protection permanents et absolus.

Aucun vaccin n'est à ce jour trouvé ! Alors.....ne lâchons rien !! Je demeure à vos côtés.

Bien solidairement à toutes et tous.

Le Maire d'AURONS
André BERTERO

Dans le contexte de la crise sanitaire auquel nous devons faire face, nous avons besoin de produits de première nécessité. Cette page est consacrée à votre information sur les produits locaux que les commerces ou producteurs situés sur la commune vous proposent.

La ferme d'Aurons est passée en mode «drive» les vendredi et samedi matin. Vous pouvez désormais passer vos commandes à l'avance directement sur notre site internet : www.ferme-aurons.com Vous pourrez commander nos fromages habituel bien sur, mais ajouter si vous le souhaitez du pain Bio au feu de bois et quelques bonnes bouteilles de vin.



Le paiement se fera simplement à la ferme au moment du retrait de la commande. Vous pouvez bien sur aussi passer vos commandes par sms ou téléphone au 06.25.68.29.01



Château Petit Sonnailler
Vin Blanc, rosé, rouge
Côteaux de Provence

Nos coordonnées
Tél : 33 4 90 59 34 47
jc.brulat@club-internet.fr



ESTA-FETE PIZZA
Tous les mercredis et vendredis à 19h Allée des platanes
Réservations: 06 46 16 09 71

le Bistrot d'Aurons
est fermé jusqu'à nouvel ordre.
Cependant nous restons avec vous !

Nous vous proposons tous les mercredis, vendredis et dimanches un choix de plats cuisinés selon nos approvisionnements

LUNDI
Proposition des plats sur Facebook ou par téléphone (bistrot d'aurons ou auronsofficiel)

MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE
Mise à disposition de votre commande entre 17h30 et 18h30

Bien évidemment nous respectons toutes les consignes de sécurité et d'hygiène pour votre santé

Tel: 06 11 59 06 68



LE GRAND SONNAILLET
Aurons - Agriculture biologique - Vallon

LE DRIVE FERMIER DU GRAND SONNAILLET
Aurons

LÉGUMES BIO DE PRODUCTEUR
Aurons

A DÉCOUVRIR SUR
www.maboutiquefermiere.fr/legrandsonnaillet

OUVERT DE 15H00 À 18H00
POSSIBILITÉ DE LIVRAISON SUR AURONS

Drive Fermier



Le bus à la demande

ALLEINS, AURONS, CAZAN, CHARLEVAL, EYGUIERES, LA BARBEN, LAMANON, LANCON-PROVENCE, MALLEMORT, PELISSANNE, PONT-ROYAL, SALON de PROVENCE, SENAS, VAL de SIBOUR, VERNEGUES.

Comment réserver?

- La réservation se fait par téléphone au : **0800770599**
- Délais de réservation :
 - Jusqu'à deux heures avant l'heure souhaitée. L'horaire de prise en charge peut être décalé en raison des réservations existantes.
 - Réservation possible sur 15 jours 1 mois à l'avance.

Caractéristiques du transport :

- 24 courses par semaine et par usager maximum.
- Pas de transport de moins de 200 mètres.
- Pas de transport retour dans les 30 minutes suivant la dépose du transport aller.
- Le voyageur doit se présenter minimum 5 minutes à l'avance à l'arrêt.
- Pour un bon enchaînement des courses, le client ne peut être attendu plus de 2 minutes.

Comment annuler ?

- Toute annulation doit être faite au moins 2 heures avant le déplacement.
- Une course annulée sans appel au préalable à la centrale, engendre l'annulation automatique de la course retour.
- Au bout de 2 absences injustifiées, la course retour est automatiquement annulée. Les courses de la semaine en cours et celles de la semaine suivante sont également annulées.

Renseignements
0 800 713 137
04 90 56 50 98
ou
www.libebus.com

Service accessible avec l'ensemble des titres de transport du réseau



Réussir notre rentrée des classes

Suite aux dernières communications émanant de notre gouvernement, la réouverture des écoles sur l'ensemble du territoire national devrait avoir lieu à partir du 11 mai, avec une progressivité de retour des élèves en fonction du niveau. Sous réserve de changements de la part du ministre de l'Education nationale, la priorité serait donnée aux élèves de grande section, CP et CM2. Le retour des autres niveaux de primaire se ferait 15 jours après, soit le 25 mai.

Face aux diverses questions qui se posent en terme de sécurité sanitaire et des craintes de nombreux parents d'élèves, nous devons nous assurer que le retour à l'école interviendra dans un cadre sanitaire optimal pour nos élèves, leurs enseignants et les familles.

Les précisions de déconfinement par territoire devraient nous être communiquées dès la semaine prochaine, suite à quoi une réunion de crise est prévue en mairie avec Mr Fabien Cascales, Directeur de l'Ecole Maître Jeanne.

D'ores et déjà, une décontamination intégrale sera effectuée dans les locaux de l'école, dans la salle polyvalente ainsi que pour tout le matériel, les jouets et la cour de récréation.

Tout le personnel municipal ainsi que les élus sont engagés pour que le retour des élèves dans leur école se fasse dans des conditions idéales pour tous, le tout en concertation avec les instituteurs et parents d'élèves.